

DECLARATION DU SNETAA e.i.L lors du DEPOUILLEMENT le 8 DECEMBRE 2008

Le SNETAA e.i.L se réjouit du fort taux de participation des Professeurs de lycée professionnels lors de ces élections. **Il atteste de l'attachement des collègues au paritarisme et de la confiance en l'action syndicale.**

Cette participation indique en effet que 71 % des PLP n'acceptent pas la déréglementation. C'est un signe fort donné à notre administration et, au delà des résultats, cela doit l'engager à respecter la volonté des personnels qui se sont exprimés le 2 décembre.

Le vote par correspondance a, par contre, donné comme résultat un taux inférieur, ce qui nous interroge sur l'information donnée aux collègues. Notre organisation regrette que l'action auprès des personnels n'ait pas été assez convaincante. Nous apprécions néanmoins l'amplitude qui leur a été accordée pour voter.

Par ailleurs, le SNETAA e.i.L regrette que les consignes données nationalement pour l'utilisation des mails académiques n'aient pas été respectées par certaines organisations syndicales mais souligne la réactivité de la DPE sur ce point. Nous en profitons pour noter la disponibilité des services de la DPE depuis plusieurs semaines.

Nous regrettons aussi l'utilisation par une organisation syndicale, des adresses personnelles des adhérents du SNETAA e.i.L. Des PLP ont en effet reçu les revues pour la campagne à leur domicile alors que les fichiers établissements sont transmis à toutes les organisations syndicales.

Non seulement **ces agissements sont contraires aux directives de la CNIL, mais ils faussent la campagne et ne sont pas dignes d'organisations syndicales responsables.**

Enfin, pour ce qui concerne les sections de vote, des irrégularités ont été constatées : **affichage absent, erreurs de rédaction des procès verbaux, absence de signature des procès verbaux, absence d'isoloirs, liste des votants non à jour...**

Le SNETAA e.i.L demande à ce que les erreurs faites au sein des établissements ne pénalisent pas les électeurs qui ont décidé de se prononcer massivement, les personnels n'étant en aucun cas responsables des négligences constatées, et **s'oppose fermement à toute annulation de vote qui aurait pour origine les erreurs des responsables de sections de vote.**